L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 1er NOVEMBRE 1885. 59ème Année.

FEUILLETON.

LE

Roi des Braves.

—Nous sommes bien pauvres!

—Les temps sont durs, c'est vrai; mais en travaillant un peu plus....

—Ton intention serait de le garder!

—Je n'osais pas te le dire....

—Et moi te le demander....

Les deux époux tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

—Chère femme! s'écria Beauchêne, quel cœur tu as!....

—Cher ami! fit la femme.

Le colosse avait des larmes dans les yeux.

—Ça nous fera deux enfants....

—Un garçon et une fille....

Le maître d'armes était aux anges.... Il s'arracha pourtant aux étreintes de sa femme.

—Et l'épervier? dit-il.... Il faut que j'aille le reporter.

—Tu crois que le père Mathurin n'est pas encore fermé?

—Oh! non.... Il n'est pas minuit.

—Va et reviens vite.

—Le temps de faire le chemin.

En voyant entrer chez lui son voisin, tout pâle, le marchand de vin eut un geste d'étonnement.

—Déjà! s'écria-t-il.... Qu'avez-vous donc pris!.... Un serpent de mer!

—Ai pris, répondit gravement Beauchêne, un enfant d'environ cinq ans, joli comme un ange....

Le débitant eut un gros rire.

—Farceur! murmura-t-il.

—Il n'y a pas de farceur!.... Rien n'est plus vrai....

Une foule de curieux s'était formée autour du maître d'armes.

—Quoi donc? qu'y a-t-il?..... Un enfant! Quelle plaisanterie! Racontez-nous ça!

Jacques Beauchêne narra en quelques mots, au milieu de l'attention générale, ce qui venait de lui arriver.

Chacun était émerveillé.....

—Il est donc tombé du ciel, le môme?.. s'écria le père Mathurin.

—Non, mais du pont.....

—Du pont!.....

—Au moment où le train passait.....

—Voilà une singulière histoire!

—Il se sera penché par la portière.... fit une voix.....

—Impossible! riposta le maître d'armes.. Il serait tombé sur la voie.

—C'est juste.....

—Il faut donc supposer qu'il aura été lancé exprès par quelqu'un!

—C'est l'idée qui m'est venue tout de suite.....

—Quel est le bandit? s'écria un des curieux.

Le père Mathurin secoua la tête.

—Les bandits l'cela ne manque pas au jour d'aujourd'hui.

Un même cri répondit à l'exclamation du marchand de vin.

—C'est bien vrai!

—Si vous le voyiez! fit Beauchêne avec admiration. Il est si joli! Il a l'air si doux!

—Vous dites qu'il a cinq ans?

—Environ....

—Vêtu richement?

—Un costume de velours, une grande collerette, une culotte courte, des bas à côtes, des bottines lacées toutes neuves ....l'air d'un de ces petits riches qu'on voit aux Champs-Élysées.

Il—Voilà qui est bien extraordinaire!..

Jacques Beauchêne aurait pu passer le reste de la nuit chez le marchand de vin. On ne se lassait pas de le questionner, mais il avait hâte de rejoindre sa femme. Il demanda une bouteille de bordeaux, du meilleur, pour faire boire à l'enfant quand il se réveillerait.

— Bien sucré et bien chaud, dit le père Mathurin, qui se dirigea vers sa cave; c'est souverain!

Il rentra quelques minutes après dans la salle et remit à son voisin une bouteille cachetée rouge, tout habillée de poussière et de toiles d'araignée.....

— Je vous la garantis, celle-là, dit-il. Elle ferait revenir un mort.

Le maître d'armes souhaita le bonsoir à tout le monde et retourna chez lui.

Sa femme était assise près de l'enfant, le regardant dormir.

— Eh bien? demanda le sauveteur, qui s'avançait sur la pointe des pieds.

— Son sommeil est paisible. Il ne se ressent de rien.

Beauchêne montra la bouteille.

—Voilà pour lui redonner des forces.

—Deux ou trois fois cependant, fit la femme, il s'est réveillé en sursaut et a crié: "Papa! papa!" avec des gestes d'effroi.

—C'est bien étrange! murmura le maître d'armes; mais nous ne pouvons rien faire maintenant. Il est trop tard. Il faut le laisser dormir et nous coucher nous-mêmes. Demain matin j'irai chez le commissaire et lui raconterai tout.

Le lendemain, en effet, Jacques Beauchêne se présenta chez le magistrat dès que le bureau fut ouvert.

L'homme de police nou moins intrigué que son administré, demanda à voir l'enfant....

Il se rendit chez Beauchêne et interrogea le petit, mais il n'en put rien tirer. On le fit examiner par un médecin qui déclara que la peur qu'il avait eue lui avait ébranlé le cerveau..... et fait perdre la mémoire.

—Il est bien constitué, ajouta l'homme de l'art, et n'offre aucun des caractères de l'idiotie.... Il est plus que probable que son intelligence se remettra, mais il pourrait bien ne jamais se rappeler les événements qui se sont passés avant son accident.....

—Et de sa chute il ne lui restera rien?

—Rien... Quelques jours de repos et de soins le remettront.

Le docteur griffonna une ordonnance qu'il remit à madame Beauchêne....

—Maintenant, dit le commissaire, allons voir à la gare.... Peut-être apprendrons nous quelque chose....

On ne put rien découvrir. Toutes les personnes arrivées par le train signalé habitaient Asnières et étaient connues dans le pays.

Le magistrat télégraphia à Paris pour faire faire une enquête.

—En attendant, dit-il à notre héros, si le petit vous gêne, nous pouvons le faire transporter à l'hospice.

Beauchêne fit un mouvement brusque.

—A l'hospice, jamais! Il ne sera pas mieux soigné que chez nous. Est-ce qu'on va nous empêcher de le garder?

—Assurément pon.

—Tant mieux! fit le maître d'armes avec joie, car ce serait un crève-cœur pour nous maintenant de nous en séparer.

—Cependant si on retrouve ses parents?

—Ce sera bien différent, mais, en attendant.....

—En attendant, il peut rester chez vous. Ce n'était que pour vous éviter des frais et des embarras.

—Oh! il ne nous embarrasse pas!

Le commissaire complimenta son administré de son bon cœur et lui dit que si l'enfant n'était pas réclamé, il pourrait le garder sans difficulté.

—Maintenant, dit-il, il n'y a plus qu'à attendre la réponse de la Préfecture. Je vais rédiger un rapport très circonstancié que j'enverrai là-bas..... Dès que je saurai quelque chose, je vous ferai prévenir.

Beauchêne salua le magistrat et s'éloigna très satisfait.

On ne lui enlevait pas le petit.

Huit jours s'étaient écoulés sans amener rien de nouveau, et l'enfant, remis tout à fait, avait repris ses couleurs et sa gaîté, semblait ne plus se rappeler l'accident qui lui était arrivé, quand un agent se présenta, un matin, chez le maître d'armes.

—M. le commissaire vous demande, dit-il.

Notre héros endossa à la hâte son paletot le plus propre et se rendit au bureau du magistrat.

Ce dernier venait de recevoir un rapport au sujet de l'affaire.

Le rapport disait que l'enquête faite par la police de sûreté était restée sans résultat.

Le rédacteur concluait en ajoutant qu'on ne s'opposait pas à ce que le nommé Beauchêne, qui avait sauvé l'enfant, l'élevât, s'il le désirait.

Comme le maître d'armes ne demandait pas autre chose, il s'en alla très satisfait.

Quelques heures après, le fils de Julien de Kermor, le neveu de Jean de Kermor, devenait le protégé de Jacques Beauchêne, qui s'était bien promis, à part lui, d'éclaircir le mystère qui entourait le crime dont l'enfant avait été victime.

Il devait faire rendre justice s'il en était temps encore ou du moins le venger.

Mais il garda son projet au dedans de lui et n'en parla même pas à sa femme, de peur de l'inquiéter.

XIII

Plusieurs années avant le sauvetage que nous venons de raconter, une scène tragique avait mis en présence trois des principaux personnages de notre histoire: Jacques Beauchêne, Marcelle et le sombre Jean de Kermor, le meurtrier de son neveu.

Il était neuf heures du soir. On se trouvait dans une campagne près de Verneuil. Jacques Beauchêne, fils d'un gros fermier des environs, devait épouser Marcelle, fille d'un huissier de Verneuil. Le repas des fiançailles avait eu lieu et tout était accordé, quand un des amis de Jacques était accouru lui dire:

—Si tu veux venir me rejoindre, ce soir, la route de Verneuil, dans les fossés des fortifications, je vais te faire voir quelque chose de curieux.

—Rapport à quoi?

—Rapport à la fiancée, qui est la maîtresse de Jean de Kermor. Je te les montrerai ensemble.

Le jeune homme, abasourdi, avait d'abord protesté, ne voulant pas croire à une pareille infamie, mais vaincu par l'insistance de son ami, il avait promis, tout frémissant.

Parvenu à l'endroit désigné, le fils du fermier s'arrêta comme pour chercher du regard un abri d'où il pourrait voir sans être vu.

Ses yeux venaient de découvrir un vieux saule dont le tronc semblait creux. Il ne s'était pas trompé. Deux hommes comme lui auraient pu s'y blottir. Il escalada la crevasse, puis, ayant mis deux doigts dans sa bouche, il fit entendre un coup de sifflet strident, que l'écho, déchiré, emporta au loin.

Deux ou trois minutes après, un autre coup de sifflet répondit à ce signal.

Auguste, son ami, était là.

Jacques sortit la tête hors de son trou.

—C'est toi, Auguste?

—Oui....

Il y eut un moment de silence.

Le cœur du fiancé de Marcelle battait si fort que le jeune homme n'avait plus la force de parler.

—C'est bien ici? bégaya-t-il enfin.

—Oui, c'est bien là, reprit son ami, que l'émotion étranglait aussi.

—C'est là que tu les as vus?

—C'est là.

—Et tu crois qu'ils vont venir?

—J'en suis sûr.

—Ce soir?

—Ce soir. Je l'ai aperçu, lui.

Le fils du fermier porta la main à sa poitrine, comme pour arrêter les sauts désordonnés de son cœur.

—Ah! Dieu s'écria-t-il.

—Mais nous ne pouvons pas rester-là, dit Auguste.

—Pourquoi?

—Ils nous verraient.

—Il est impossible qu'ils me découvrent.

—Toi.... Mais moi?

—Toi, tu pens le poignarder.

—Je ne veux pas t'abandonner.

—Que crais-tu donc? fit Jacques d'un ton farouche.

—Je crains que tu ne fasses un malheur et je ne voudrais pas pour tout au monde....

Jacques serra les poings.

—Il est certain, dit-il, que si tu ne m'as pas menti, et si je les aperçois là....

—Tu vois bien.....

—Ce n'est pas toi qui me retiendras.

Auguste s'approcha de son ami.

—Sois calme, Jacques, murmura-t-il.... sois calme, je t'en supplie.... Ne me fais pas repentir de t'avoir prévenu. Il vaut mieux que tu sois fixé avant qu'après.... Après, le malheur eût été irréparable... Si tu ne me promets pas de te contenir, je vais courir devant les avertir.

Jacques, le cœur hors de sa cachette et posa sa main crispée sur l'épaule de son ami.

—Ne fais pas cela! s'écria-t-il. Ne le fais pas!

—Je ne le ferai pas, si tu me jures d'être raisonnable.

—J'essaierai, fit Jacques avec effort.

—Demeure donc.... Je connais un endroit où nous serons mieux qu'ici.... C'est à quelques mètres, sous les racines d'un chêne. Il y a place pour nous deux.

—Et nous verrons?

—Nous verrons et nous entendrons... Mais hâte-toi!

Le fils Beauchêne sortit de son arbre.

Il y avait quelques minutes que notre héros était blotti avec son ami dans sa nouvelle cachette, quand on entendit au loin un bruit de pas.

—Le voici! dit à voix basse Auguste, qui saisit le poignet de Jacques, comme pour l'empêcher de bouger.

Les pas se rapprochaient.

Auguste avait mis avec précaution la tête hors de la cachette. Jacques semblait n'avoir pas la force de bouger, n'avoir plus conscience de ce qui se passait.

—Laissez-moi le voir, fit Jacques, dont tout le corps frémissait.... Il est seul?....

—Oui....

—Le jeune homme céda la place à son ami.

—Mais pas un mouvement, dit-il, pas un geste.... S'il apercevait quelque chose de suspect, il s'éloignerait, et tu ne saurais rien.

Jacques pressa la main d'Auguste.

—Sois tranquille....

Il passa la tête à son tour....

Ses yeux brillaient comme des yeux de loup. Ils semblaient deux charbons ardents allumés sur l'herbe.

A ce moment la lune inondait le nouveau venu de sa lumière tranquille.

Jacques put donc examiner son rival tout à son aise.

C'était un jeune homme élégant, svelte, comparé à lui, aux traits énergiques et beaux. Ses joues étaient pâles d'une pâleur aristocratique, et une fine moustache noire ornait sa lèvre. Il fumait un cigare et avait à la main une canne frêle dont il fouettait de temps à autre les branches d'arbre comme pour tromper les ennuis de l'attente. Jacques, le rude villageois, n'eût fait qu'une bouchée de ce godelureau, mais il fut forcé de s'avouer qu'il était bien inférieur comme beauté et comme taille surtout au préféré de Marcelle. Un immense désespoir l'envahit, car il ne doutait plus de son malheur.... C'était si naturel! Et pouvait-il lutter, lui, le paysan, un rustre, avec le glorieux jeune homme qui cascadait devant lui, tout fier et tout rayonnant du bonheur attendu? Une atroce douleur le déchira. Il comprenait le choix de la jeune fille.... Mais pourquoi l'avait-elle trompé!... Pourquoi!

Il se pencha vers Auguste.

—Et tu dis que ce jeune homme est le fils du comte de Kermor?

—Oui, c'est Jean de Kermor, l'aîné, l'aîné de son frère de quelques heures, car ils sont jumeaux.

—Mais il n'épousera jamais Marcelle.... il la trompe.... s'écria violemment Jacques.

—Silence! murmura Auguste. Il va t'entendre.

—Il est impossible qu'il lui fasse la cour pour le bon motif. Elle est sa maîtresse sans doute, et c'est parce qu'elle ne peut pas l'épouser qu'elle avait accepté.... Mon Dieu! mon Dieu!

Un cri d'angoisse s'étrangla dans la gorge du jeune homme.

Il allait de nouveau ouvrir la bouche quand la main d'Auguste lui serra le bras.

—Tais-toi!

—C'est elle!

—Oui.

Jacques allongea vivement la tête.

Une forme féminine apparaissait sous le miroitement des feuilles frappées par la lune.... Jacques la reconnut aussitôt.... C'était Marcelle. Les mouvements de son cœur devinrent si violents qu'ils l'assourdissaient. Il crut qu'il allait mourir. Ses veines s'étaient comme vidées de sang d'un seul coup. Ses doigts entraient dans le bras de son ami tellement ils le serraient....

Il se fit quelques secondes de silence solennel.

Jean n'avait pas vu venir sa maîtresse.

Une voix timide murmura:

—Jean! c'est toi?

Le comte de Kermor se précipita, un cri de bonheur aux lèvres.

En même temps Jacques se laissait tomber, plus mort que vif à côté de son ami.

—La misérable! la misérable! sanglotait-il.

Auguste avait pris la main de Jacques.

—Du courage! fit-il tout bas, du courage!

Un bruit de voix parvenait maintenant jusqu'aux jeunes gens.

Le fils du fermier fit appel à toute son énergie. Il voulait entendre.

Il se pencha de nouveau, retenu par son compagnon.... qui craignait toujours un éclat.

—J'ai reçu ta lettre, disait le comte de Kermor à Marcelle après avoir serré la jeune fille dans ses bras.... Tu m'y parles de dangers.... Quels sont donc les dangers qui te menacent?

—On veut me marier, dit Marcelle. J'ai été demandée par le fils d'un fermier nommé Beauchêne, et mon père s'est presque engagé avec le père....

—Mais tu n'as pas accepté, toi?

—Non, non, tu sais bien que je n'aime que toi!

Jacques se déchirait la poitrine de ses ongles.

—Eh bien? fit Jean de Kermor.

—Mais je n'ai pas refusé non plus, reprit la jeune fille, dans le premier moment.... je craignais des demandes d'explications de mon père.... des ennuis.... J'ai laissé faire.... mais les choses se sont précipitées.... mon père m'a emmenée chez le paysan.... Nous y avons dîné.... On me considère déjà, là-bas, comme la bru de la maison.

—Tu te dégageras, voilà tout, fit Jean.

—Oui.... Ce n'est pas encore là ce qui m'inquiète le plus....

—Quoi donc encore?

Marcelle se pencha toute rougissante à l'oreille de son amant et murmura tout bas quelques mots que Jacques n'entendit pas, mais dont il devina le sens à l'attitude des deux interlocuteurs.

Il fit un mouvement brusque, comme pour s'élancer.

Auguste s'approcha de lui.

—Laissez-moi, dit-il durement.

Puis il ajouta:

—Oh! l'infâme! l'infâme!

—Et tu es sûre, disait le comte de Kermor, de ne pas t'être trompée?

—Absolument sûre....

—Et depuis deux mois?....

—Depuis deux mois....

—Diable.

—J'ai fait tout ce que j'ai pu, poursuivit la jeune fille, pour cacher mon état, mais je ne pourrai plus le dissimuler longtemps. Mon corset m'étouffe.... Il y a des moments où je crois que je vais passer, tellement je souffre.

Jean de Kermor était fort désorienté.

—Que faire? balbutia-t-il.

Marcelle lui prit la main.

Ses traits étaient devenus énergiques, ses yeux fulgurants.

Sa voix avait comme une vibration métallique.

Elle était si belle ainsi que Jacques l'admirait presque, malgré toutes les tortures qu'il endurait.

—Que faire? répéta-t-elle. Partir!....

—Partir? fit Jean. Où cela?

—Où tu vas. Ne m'as-tu pas dit que tu allais quitter le château?

—Certainement.... Je vais faire mon droit à Paris.

—Emmène-moi!

Le comte fit un geste gêné.

—Que je t'emmène?

—Oui, est-ce que tu hésiterais? Est-ce que nous ne sommes pas l'un à l'autre pour la vie? Est-ce que je ne t'ai pas tout donné, moi, mon honneur, mon avenir? Est-ce que j'existe maintenant pour autre chose que pour toi?

—Mais ton père, ta position.... bégaya Jean. Ce départ brusque va le tuer.

—Ce n'est pas mon père qui peut m'arrêter, dit violemment Marcelle. Il aura autant de peine à me savoir déshonorée qu'à me voir partie.

Jean ne répondit pas.

Sa maîtresse remarqua son air embarrassé.

Un éclair brilla dans ses yeux.

—Est-ce que tu refuserais? dit-elle en le regardant bien en face.... Est-ce qu'après m'avoir perdue?....

La jeune femme n'acheva pas. Sa figure était tellement menaçante que Jean de Kermor tressaillit.

—Non, non, répliqua-t-il vivement, je ne refuse pas.... mais réfléchis bien....

—Toutes mes réflexions sont faites....

—C'est un coup de tête qui peut avoir pour toi, par la suite, de graves conséquences.....

—Pour moi? s'écria Marcelle avec un sourire de défi.

—Pour nous deux.....

—Parce qu'il te lie trop à moi.... Parce qu'il te force à vivre avec moi ta vie.... Que tu aies bien voulu de moi pour un moment, mais que maintenant....

Marcelle parlait avec une étrange exaltation.

Jean lui prit les mains, cherchant à la calmer.

—Tu es folle, dit-il, que vas-tu supposer?

—Rien qui ne soit vrai. Ne le vois-je pas à ta mine, à ton attitude?

Jean essaya de sourire.

—Oh! trouverais-je une plus belle maîtresse que toi? Pourquoi t'abandonnerais-je?

—Je ne veux pas être ta maîtresse, dit énergiquement Marcelle.... Tu me l'as promis.... tu me l'as juré.... Voilà le moment de tenir ton serment. Je ne te demande pas de m'épouser tout de suite ..... Je sais que c'est impossible pour le moment. Toute ta famille s'y opposerait.... Ce que je veux, c'est que tu m'emmènes.... Dès aujourd'hui je veux vivre de ta vie.... je veux que mon existence soit tellement soudée à la tienne que rien ne puisse plus l'en détacher.... Je ne te gênerai jamais. Je serai ton chien, ta chose. Mais je te veux, je veux te voir, toujours.....Je ne pourrais plus vivre sans toi.... Le reste ne m'est rien.

—Oh! être aimé ainsi! fit Jacques avec une sorte de ragissement rauque.

—Veux-tu m'emmener? reprit la jeune fille. Dis oui ou non, nettement.... Si c'est oui, nous partons quand tu voudras, dès demain..... si c'est non, je sais ce qu'il me restera à faire....

—Et que feras-tu?

—Je te tuerai.

Jean eut un geste effrayé.

—Quelle plaisanterie! bégaya-t-il némonoins.

—Je ne plaisante pas, reprit Marcelle. La vie sans toi ne serait pour moi qu'une torture continuelle. J'aime autant m'en débarrasser tout de suite, et comme je ne veux pas qu'après moi tu appartiennes à une autre....

Le comte vit au visage de sa maîtresse qu'un effet elle ne riait pas.

Eut-il peur de ses menaces ou se sentit-il à ce moment affolé par l'amour en mesurant toute la somme d'énergie, de dévouement qui était enfermée pour lui dans le cœur de la fille de l'huissier?.....

Toujours est-il que son attitude changea brusquement.

Il saisit la jeune fille dans ses bras et l'embrassa.

—Qu'il soit donc fait, démon, s'écria-t-il, comme tu le désires.

Marcelle avait poussé un cri de joie.

—Tu m'emmènes?

—Oui.....

—Quand?.....

—Demain.....

La jeune femme, toute frémissante, avait jeté ses bras autour du cou de son amant dans une sorte d'abandon sauvage.

—Comme je t'aime! Comme je t'aime! s'écria-t-elle.

Depuis un instant, Jacques, hors de lui, les yeux à fleur de tête, se ramassait sur lui-même pour s'élancer. Il profita d'un moment d'inattention d'Auguste, et d'un seul bond, terrible et prompt comme celui d'un jaguar, il vint tomber aux pieds des deux amoureux, qui se séparèrent en poussant des cris d'effroi.

—Maudits! maudits! hurlait le fils du fermier....

XIV

Un moment de stupeur profonde suivit cette apparition inattendue.

Jean se demandait d'où pouvait lui tomber cet homme, qui il était, ce qu'il voulait.

Il allait s'avancer pour exiger des explications, quand Marcelle le retint par la main. Elle avait reconnu Jacques et repris tout son sang-froid.

—Vous avez entendu? dit-elle au fils du fermier. Vous savez tout!.... J'aime mieux ça....

—Infâme! gregna le paysan.

Auguste, qui était remis de l'ahurissement que lui avait causé la fuite si brusque de son ami, sortit de sa cachette et se montra à ce moment.

Il voulait intervenir.

—Laisse-nous! prononça Jacques d'un ton si impérieux que le jeune homme n'osa pas passer outre.

Jean s'avança tout pâle de colère vers le groupe formé par Marcelle et Jacques.

—Mais qui est monsieur, demanda-t-il.

—C'est celui dont je t'ai parlé, le fils du paysan.... celui qu'on voulait me donner pour mari.

—Et qui commence son rôle en espionnant, fit dédaigneusement le jeune homme.

Jacques se retourna, un grognement aux dents.

—Toi!....

(A continuer.)

Proclamation de la Quarantaine

PAR LE

Gouverneur de la Louisiane.

Conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, contenue dans une résolution adoptée par ce corps, le 27me jour du mois de mai 1885; et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, je Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, lance ici ma proclamation révoquant celle que j'ai lancée le 3me jour du mois de mai 1885, à partir du 10me jour du mois de juin 1885; et conformément à la dite résolution, je lance ici la proclamation suivante qui aura force de loi à partir du 10me jour du mois de juin 1885:

Tous navires ainsi que leurs équipages, passagers et cargaisons arrivant aux diverses stations quarantenaires de l'Etat seront soumis à une inspection par les officiers de santé de ces stations.

Tous navires, équipages, passagers et cargaisons arrivant à la station de quarantaine du Mississaipi, d'un des ports inter-tropicaux américains ou des Indes seront soumis à des mesures sanitaires maritimes d'après le classement que voici:

(1ère classe). Navires arrivant des ports non-infectés.

(2me classe). Navires arrivant de ports en suspicion.

(3me classe). Navires arrivant de ports infectés.

(4me classe). Navires qui, sans égard aux ports d'où ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire les navires qui ont à leur bord la fièvre jaune ou d'autres maladies contagieuses ou infectieuses à leur arrivée, ou qui en ont eues pendant leurs voyages.

Les navires de 1ère classe seront soumis à un système maritime complet de salubrité à la station quarantenaire, sans être détenus, navires et passagers, plus longtemps qu'il ne faut pour faire mis dans les conditions de salubrité voulues.

Les navires de 2me classe subiront une détention de cinq jours pour l'examen des personnes, dès la première heure de leur arrivée des ports infectés.

Les navires de 3eme classe subiront une détention de sept jours dès la première heure de leur arrivée des ports infectés.

Les navires de 4me classe seront envoyés à la station de quarantaine inférieure pour y subir, vires et personnes, des mesures de salubrité, nay être détenus le temps que le Bureau de Santé jugera convenable. Ainsi, tous navires arrivant de ports de la Méditerranée que l'on sait ou vault infectés de choléra, ou capable de le devenir dans le suite, seront soumis aux exigences précédemment énoncées.

De même qu'aucun navire arrivant des ports ci-dessus désignés et appartenant aux 2me, 3me et 4me classes ainsi qu'il est dit dans le classement plus haut mentionné ne pourra passer les stations de quarantaine des Régies ou de l'Attchafalaya sans avoir subi la détention de 40 jours et avoir été parfaitement nettoyé et désinfecté.

Les officiers de quarantaine des diverses stations sont chargés de rigoureusement mettre en vigueur cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'en poursuivre sévèrement les violateurs.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, au hôtel du Gouvernement, en la ville de Baton Rouge ce 28e jour du mois de mai A. D. 1885.

S. D. McENERY.

Oscar Arnoux,
Secrétaire d'Etat.

Le Bureau de Santé de la Louisiane fait les recommandations suivantes aux agents, propriétaires et commandants des navires dans le but de faciliter les travaux des officiers de la quarantaine et de réduire la détention des navires à un du rée la moins longue:

1. Les navires doivent se départir pendant la saison de quarantaine de toutes draperies de laine, sofas, rideaux, tapis et tels autres articles semblables, autant que possible.

2. Autant que possible, les navires devront n'avoir de leurs équipages que des hommes acclimatés.

3. Lorsque les navires font escale dans un port infecté de fièvre jaune, ils doivent jeter l'ancre au large si c'est possible, et les équipages doivent s'abstenir d'aller à terre, la nuit surtout.

4. Quand c'est possible, les marchandises doivent être placées de façon à donner accès aux pompes partielles et à permettre aux officiers de quarantaine de faire enlever l'eau et laver les cales.

5. Une attention spéciale doit être donnée à la nettoyage des navires des personnes et il doit être pourvu à la ventilation de tout le navire. Le meilleur désinfectant jeut être obtenu du Bureau de Santé ou d'un de ses officiers. Ils indiqueront le moyen de s'en servir.

6. Les navires faisant le commerce des fruits doivent toujours être propres afin d'éviter les délais aux stations de quarantaine. Les commandants doivent avant d'arriver faire nettoyer les cales, afin que les inspecteurs puissent être mis dans d'excellentes conditions sanitaires, et d'éviter une trop longue détention.

7. Les navires suivant les recommandations qui précèdent seront l'objet d'une considération spéciale aux stations de quarantaine; la détention et les frais de nettoyage et de désinfection étant nécessairement moindres.

DEPARTEMENT EXECUTIF.

Etat de la Louisiane.

Conformément aux recommandations du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, contenues dans une résolution votée par le dit Bureau, à une assemblée spéciale qui a eu lieu le 17 juin 1885, et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, moi SAMUEL DOUGLAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'annonce par les présentes la proclamation officielle du 28e mai 1885, relative à la quarantaine, comme suit:

Que les navires de seconde et troisième classe soient soumis à une desinfection maritime complete et que tous passagers soient retenus à la station de quarantaine pendant au moins cinq jours pleins, après leur arrivee à la quarantaine; cet amendement devant être mis en vigueur à dater du 17 juin 1885.

L'attention des officiers de quarantaine est appelée sur l'amendement ci-dessus. Ils sont astreints requis et enjoints de mettre rigoureusement à exécution la proclamation de quarantaine du 28 mai 1885, amendée comme ci-dessus.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et j sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce troisième jour de juin (A. D. 1885.

(Signé) S. D. McENERY.

Par le Gouvernement:
(Signé) JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de:
Toux — Rhumes — Grippes
Catarrhes — Bronchites
Enrouements
Extinction de voix — Asthme
sont certaines de trouver un soulagement rapide et guerison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.**
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

Doses — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les Pilules d'Ayer. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les Pilules d'Ayer sont garéon assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les Pilules d'Ayer.

Dans les **Maladies du Foie**, les Désordres Bilieux, et la **Jaunisse**, les Pilules d'Ayer doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et dégager la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces Pilules sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsées par ces Pilules.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des Pilules d'Ayer.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les Pilules d'Ayer pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dysenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les Pilules d'Ayer sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des Pilules d'Ayer.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les Pilules d'Ayer.

La Suppression, et l'**Ecoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Maladies de la Peau, Engorgements, Ulcères
Vices du Sang, Affections syphilitiques.
LES SEULES VÉRITABLES
Dragées Dépuratives Iodurées
du D^r GIBERT
constituent le traitement le plus actif et le plus économique de tous les dépuratifs connus.
Exiger (ainsi que pour le Sirop) les Signatures ci-après *Gibert à Montpellier*, et celle *Gibert fils* des Barres-sur-Compiègne Paris, 7bis Boulevard Beaumarchais P^t, et dans P^ales d'Angers.

La mission de la femme.

Les devoirs du sexe faible.—Comment ils doivent être remplis.

Quelle tâche imposante est assignée à la femme! Il n'y attache la plus grande dignité. Elle n'est pas destinée à voter des lois, à commander des armées, à diriger de vastes entreprises, mais c'est elle qui forme ceux par qui les lois sont faites, qui instruit les chefs des puissantes armées et les souveraine des grands empires. Elle est tenue de veiller avec sollicitude sur la frêle créature qui lui doit l'existence physique, morale et intellectuelle et de la défendre contre les atteintes de la maladie. Elle doit lui inculquer des principes de sagesse, l'initier aux saines doctrines, lui inspirer ces sentiments tutélaires qui devront être plus tard sa règle de conduite et être pour ses descendants une source intarissable de bienfaits. Oui, à la femme est confié le privilège béni de son ager ceux qui souffrent. Elle sourit avec sérénité au baptême, pleure aux funérailles, console les affligés. Telle est sa destinée, tels sont ses devoirs.

Mais comment pourrait-elle remplir sa mission, si elle ne jouit pas d'une robuste santé? La préparation du Dr S. B. Hartman, connue sous le nom de Peruna, est précisément ce qu'il faut aux personnes qui souffrent de la p part des maladies inhérentes à ce climat. C'est un remede sans pareil pour les femmes: l'exemple de Mme J. W. Reynolds, de New Lisbon, Columbiana County, Ohio, le prouve surabondamment. Elle dit qu'elle a souffert pendant des années d'une congestion des poumons, d'un catarrhe de la tête et d'un mauvais rhume. Elle avait eu pour la soigner plusieurs médecins, mais aucun n'avait pu la soulager. On la décida à essayer le Peruna, et un mieux se déclara immédiatement. Après en avoir pris une bouteille, la toux cessa, et au bout de fort peu de temps, ses autres maux disparurent. Elle s'entretient recouvré sa santé, et elle déclare devoir son salut au Peruna.

M. J. W. Reynolds, son mari, était un invalide. Il dormait fort mal, et ne pouvait pas travailler. On employa le Peruna et il en résulta qu'il la détention de 40 jours et avoir été parfaitement nettoyé et désinfecté.

M. Bernhardt Seuls, St. Clair, St. Clair County, Mich., dit: "J'ai essayé votre Peruna dans les différentes maladies auxquelles sont exposées les membres d'une nombreuse famille, parents et enfants, et je me suis convaincu dans chaque cas que c'était le remede qu'il nous fallait. Aucune famille ne saurait s'en passer."

Nancy Fetterman, Cookport, Indiana County, Pa., dit: "Messieurs, votre précieux Peruna est sans contredit le meilleur médicament que j'aie jamais employé."

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou ternis, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur chaude ou foncée, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on prévient aussi les cheveux blondis roux, une teinte fausse, les rend plus forts, et presque toujours guérit la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les pellicules et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la Vigueur d'Ayer est sans parelle; elle contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. F. Rupsher, écrit de Keller, G. 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la Vigueur d'Ayer, et avant que le premier flacon fût épuisé, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença. Aujourd'hui j'ai une tête couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. Bowen, Propriétaire du *Meridian (Miss) Register*, écrit: "Pendant plusieurs années j'ai employé le Cheveux d'Ayer et une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. Votre Vigueur est aussi un remède sûr pour la pellicule."

M. Angus Fairbairn, le chef de la célèbre Famille Fairbairn, Vocaliste de renom, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1882: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse, une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

Mme. O. A. Prescott, écrivant de *Flint street, No. 20, Charlestown, Mass.*, 11 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je me mis la moitié de ma chevelure. Elle s'accélérait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la Vigueur d'Ayer arrêta la chûte, et une nouvelle croissance, et au bout d'un temps ma tête entière était couverte de cheveux naturels mais